

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D013/2022

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril, à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle du conseil municipal de Bernay, Hôtel de Ville, Place Gustave Héon – 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 4 avril 2022

Nombre de membres

en exercice : 21

Présents : 11

Pouvoirs : 2

Votants : 13

Étaient présents : M. GRAVELLE Nicolas, M. ANTHIERENS André, M. BONNEVILLE Roger, M. BOULAYE Guillaume, Mme CANU Françoise, Mme FERIÈRE Jocelyne, Mme HALBOUT Nicolle, M. LAHRECH Ahmed, Mme PERRET Florence, Mme PREYRE Françoise, Mme VAGNER Marie-Lyne.

Étaient absents : Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine, Mme GARNIER Laëtitia, Mme GOULLEY Martine, Mme GUERRAND Sylvie, Mme HEURTAUX Jocelyne, Mme MAGNAN Nora, Mme NADAUD Nadia, Mme PANNIER Brigitte, M. POUCKET Ghislain, Mme TELLIER Gaëlle

Pouvoirs : Mme GARNIER a donné pouvoir à M. BOULAYE ; M. POUCKET a donné pouvoir à Mme VAGNER.

Secrétaire de séance : M. Guillaume BOULAYE

Objet : Affectation anticipée des résultats 2021 du Budget annexe M22 – Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

PJ : Tableau de reprise anticipée des résultats

Après vérification des Comptes avec la Trésorerie de Bernay et avant le vote du compte administratif 2021 du Budget annexe M22 – Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, il est constaté les résultats suivants :

- Un excédent de fonctionnement : + 38 459.05 €
- Un excédent d'investissement de : + 13 940.30 €

Il est proposé une délibération d'affectation anticipée des résultats 2021 au nouveau Budget Primitif 2022 du Budget annexe M22 – Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, tenant compte des restes à réaliser, qui sont les suivants :

- Dépenses : 12 222.00€
- Recettes : 900.00€

L'affectation anticipée des Résultats 2021 est ainsi proposée :

- Recettes Fonctionnement 002 : 38 459.05 €
- Recettes Investissement 1068 : 0.00 €
- Recettes Investissement 001 : 13 940.30 €

PRÉFECTURE DE L'EURE

19 AVR. 2022

ARRIVÉE

Affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021	
Budget annexe M22 – Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile	
Résultat de fonctionnement	
<u>A résultat de l'exercice</u>	
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 49.35 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 38 508.40 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	38 459.05 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	+ 13 940.30 €
R 001 (excédent de financement)	
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	11 322.00 €
Excédent de financement	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION C	=G+H 38 459.05 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	38 459.05 €
DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)	0.00 €

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ✓ Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du Budget annexe M22 – Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Pour	Contre
11	2	13	0	13	13	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.I.A.S.,

Nicolas GRAVELLE.

